

## Installation d'un système de détection incendie au palais des sports - Acte modificatif au contrat de travaux

-----

Au terme d'une consultation auprès d'opérateurs économiques disposant des garanties et capacités professionnelles requises, l'entreprise "EXINDIS" domiciliée 24210 La Bachellerie était attributaire du contrat de travaux portant sur l'installation d'un nouveau système de détection incendie au palais des sports.

Le montant global des travaux s'élevait à 23 827,82 € hors taxes, l'intervention a été planifiée au cours de la période estivale afin ne pas affecter le déroulement des manifestations sportives.

La mission de maîtrise d'œuvre était assurée par la direction des services techniques.

Lors de la réalisation des travaux, il a été relevé un dysfonctionnement technique sur le réseau aspirant de la tuyauterie en faux plafonds susceptible d'altérer l'efficacité du système de détection incendie dans les combles et d'engendrer une non-conformité de l'installation.

Considérant que le cahier des charges en phase consultation ne prévoyait pas la réfection du réseau aspirant localisé dans les combles du bâtiment, l'opérateur économique a été sollicité afin d'établir un devis détaillé des travaux à réaliser et mettre en conformité l'ensemble du système.

Ce complément de programme a été évalué par devis estimatif en date du 07 juillet 2021 à 4 978.40 € hors taxes et, au vu des justifications techniques et financières, les services de la collectivité préconisent la passation d'un acte modificatif qui porterait le montant global des travaux à 28 806.22 € hors taxes.

Considérant les dispositions des articles R.2194-2 et R.2194-3 du Code de la commande publique qui précisent les cas dans lesquels un marché peut être modifié et celles du règlement intérieur des achats, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer l'acte modificatif et à le notifier pour exécution des travaux.

Le conseil municipal, après délibération,

- AUTORISE le Maire à signer l'acte modificatif d'un montant global hors taxes de 4 978,40 €
- SOLLICITE l'inscription de crédits complémentaires à l'opération au budget principal de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien  
Pierre Allard